

COMMUNE DE TRÉMARGAT
PRÉPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2025

Ouverture de la séance :

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU				
Antoine MARIN		x		Agnès CASSIN
Nadine HAMON				
Eric BREHIN				
Agnès CASSIN				
Catherine ROUXEL				
Audrey COUTE				
François JEGOU				

Secrétaire de séance : François JEGOU

.....

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2025 ;
- Lancement des marchés publics pour le Hameau léger et la rénovation du presbytère ;
- Délibération des ouvertures de crédits de 25% en investissement ;
- Point sur le PLUIH ;
- Validation de l'emplacement des photos d'Isabelle Vaillant ;
- Point bibliothèque ;
- Questions diverses.

.....

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 06 janvier 2025

Un projet de PV de la dernière réunion du 06 janvier 2025 (annexe n°1) a été transmis par email aux élus communaux.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2025.

2. Lancement des marchés publics – Hameau Léger et Presbytère

Hameau Léger

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il souhaite lancer les marchés, pour la construction du bâtiment commun du hameau léger et la rénovation des logements communaux du presbytère.

- **Pour le hameau léger** – prise de contact avec l'ADAC22 pour préparer le marché public du hameau léger.

Point sur le budget du Hameau Léger :

BUDGET D'INVESTISSEMENT				
Estimatif financier - avec espaces communs, sans subventions				
Dépenses			Ressources	
Intitulé	Prévu	Réel	Intitulé	Prévu
AMO - Asso Hameaux légers	25 070,00 €		Autofinancement : à déterminer	
Prestation ADAC : leader => création dossier sub + présentation en comité	1 500,00 €		Soutien financier AHPAT	10 000,00 €
Géomètre (HT)	1 152,00 €		Contrat territoire	34 000,00 €
			Logement pour les jeunes Kernaë	10 000,00 €
VRD et aménagement			Leader (pays de COB)	100 000,00 €
Conception et travaux d'aménagement (voirie, réseaux, divers) - Guéguan	22 393,00 €		FDf krezih breizh	20 000,00 €
Enedis	1 250,00 €		AMI	40 000,00 €
Eau (veolia)	1 400,00 €			
Telecom	1 500,00 €			
Raccordement des coffrets bordure de parcelle jusqu'aux points de livraison sur le terrain (elec et plom)	3 000,00 €			
Assainissement (prestation Aurélien). Réalisation en 2nd temps par les habitants. (HT)	4 800,00 €			
Mission PA Sonia (HT)	2 880,00 €			
Taxe aménagement du PA (surtout parking) -> faire simulation en ligne	1 500,00 €			
Bâtiment commun				
Taxe aménagement du PC	1 500,00 €			
Taxe archéo (probablement pas)				
d'oeuvre) + dommage ouvrage ?	225 000,00 €			
Frais de diagnostics avant signature BE				
Imprévus (5% des lignes incertaines)	11 400,00 €		Restes à financer	90 345,00 €
Total	304 345,00 €		Total HT	304 345,00 €
TVA	60 869,00 €		Autofinancement TVA	60 869,00 €
Total TTC	365 214,00 €		Total TTC	365 214,00 €

Presbytère

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Ancien presbytère	272 520,00 €	État DSIL	75 453	25 %
Dont dépose/démolition intérieure et dépose menuiseries extérieures	15 000,00 €	État Fonds Vert « Rénovation énergétique »		
Dont gros œuvre (suppression et remplacement joints, drainage, enduits, ...)	43 000,00 €	Région - BVEB	38 100,00 €	16%
Dont couverture (révision et remplacement fenêtres)	16 700,00 €	SDE 22 (ORÉCA)	23 000,00 €	10%
Dont charpente (reprise, bardage et isolation)	10 000,00 €	DETR - DSIL	41 000,00 €	17%
Dont menuiseries extérieures	25 000,00 €	Région-Valorisation des édifices publics		
Dont doublage, cloisons, isolation	39 000,00 €			
Dont revêtements sols, faïences, peintures et nettoyage	31 000,00 €			
Dont menuiseries intérieures	26 000,00 €			
Dont électricité, plomberie, chauffage et ventilation	37 500,00 €			
Dont provision pour aléas (10%)	24 320,00 €			
Dont diagnostics amiante, plomb, parasitaire	5 000,00 €	Restes à financer	199 710,00 €	57%
Honoraires (HT)	29 290,00 €			
TOTAL travaux	272 520,00 €			
TOTAL travaux + honoraires	301 810,00 €	TOTAL :	301 810 €	100 %

Après avoir exposé les chiffres, le Conseil Municipal souhaite plus de précisions sur les recettes à venir (subventions et loyers), avant de lancer les marchés pour le hameau léger et la rénovation des logements du presbytère.

3. Ouverture des crédits de 25% en investissement

Afin de payer une facture en section d'investissement pour la construction de la réserve de l'épicerie d'un montant de 593,39€ pour l'entreprise CDL elec, il est nécessaire de prendre une délibération.

Aucune facture d'investissement ne peut être réglée avant le vote du budget, à part les engagements déjà prévus au budget 2024 et reportés sur l'année 2025 (restes à réalisés).

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024.

En application de cet article, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'année 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement budget communal de l'année 2024, de façon suivante :

Opération	Crédit 2024 (Hors restes à réaliser)	Ouverture crédit maximale (1/4)	Ouverture sollicitée	Article	Désignation	Montant
48 Multi-service	70 000€	17500€	5 000€	2313	Matériel électrique	593.39€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'année 2025, liées à la construction de la réserve de l'épicerie dans la limite de 5000€. Cette somme sera inscrite au BP 2025 au chapitre 2313 à l'opération 48 « multi-service ».

4. Point sur le PLUIH

Suite à l'atelier sur le potentiel foncier du 13 janvier 2025, Monsieur le Maire fait un point de la situation actuelle au Conseil Municipal.

Il est demandé à la commune de Trémargat de travailler sur les zones susceptibles de densifier le centre bourg avant le 28 février 2025. Des zones ont déjà été identifiées par l'intelligence artificielle et répertoriées sur une plateforme internet.

La commune doit statuer sur ces zones et peut éventuellement en ajouter des nouvelles.

Aux vues de la carte répertoriant ces zones de densification, le Conseil Municipal a décidé qu'il n'était pas probant de les conserver à cause de leurs situations géographiques, comme le jardin du presbytère.

En revanche, le Conseil Municipal souhaite ajouter des zones, ceux sont des terrains constructibles qui pourront permettre de densifier le bourg de Trémargat.

5. Validation de l'emplacement des photos d'Isabelle VAILLANT

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Catherine ROUXEL et à Nadine HAMON.

Les panneaux seront placés au niveau de la salle des fêtes, l'une au bout de la salle et l'autre sous le préau.

Il est précisé que la photographe, isabelle VAILLANT, possède les droits à l'image pour ces photos et le droit de les exposer.

6. Point bibliothèque Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Nadine HAMON.

Il y a eu un nouveau dépôt de livres à la mairie le 24 janvier 2025.

Lors de la soirée des vœux du maire, 3 nouvelles personnes se sont manifestées pour s'occuper du point bibliothèque. Une réunion est d'ailleurs prévue afin d'envisager le futur de ce point bibliothèque et les améliorations possibles.

Le 7 mars une réunion est également organisée par la CCKB pour le réseau bibliothèque.

7. Questions diverses

7.1 Renouvellement contrat de maintenance du lave-vaisselle de la salle des fêtes

Entreprise PLG, contrat de maintenance de 3 ans pour un montant total de 300€, soit 100€/an. C'est un contrat pour l'entretien du lave-vaisselle de la salle des fêtes.

7.2 Point sur les commissions

	F. Salliou	N. Hamon	E. Brehin	C. Rouxel	A. Cassin	A. Couté	F. Jegou	A. Marin
Urbanisme	x		x					x
Communication	x			x	x	x		
Travaux	x		x	x	x			
Espaces verts	x	x		x			x	
Vie associative	x	x				x	x	x
Appel offre	x							
Impôts	x		x	x		x		x

7.3 Démission de Catherine ROUXEL de sa fonction de 3^{ème} adjointe au Maire.

Madame Catherine ROUXEL a informé le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de ne pas poursuivre sa fonction d'adjointe, mais souhaite rester conseillère municipale.

7.4 Bulletin Communal

Mise en page du bulletin municipal par Mathieu APRIOU.

Le secrétaire de séance
Monsieur François JEGOU
Conseiller municipal

Le Président de séance
Monsieur François SALLIOU
Maire